



CTSD du 3 mars 2017

Déclaration liminaire

Monsieur le directeur académique, mesdames et messieurs les membres du C.T.S.D,

A la veille des élections présidentielles, la dernière carte scolaire du quinquennat est encore représentative de la priorité donnée au primaire. Les axes de répartition prédéfinis par le rectorat marquent une légitime continuité dans la mise en place de la loi de Refondation.

La préparation de cette carte scolaire a été, pour nous, marquée par quelques événements fâcheux : notamment le fait que la rectrice ait publié le projet académique avant la fin du C.T.A. Nous espérons qu'il n'en sera pas de même aujourd'hui...

A ceci s'est ajoutée la présentation du projet de ségrégation scolaire avec le regroupement des écoles Léon Blum et Hélène Boucher au nord de la ville et l'émergence de l'école Mas Bresson au sud.

Pour l'Unsa éducation, les représentants de l'école de la République doivent être les garants de la qualité de l'offre éducative sur l'ensemble des territoires et ce auprès de tous les citoyens en construction que sont nos élèves. C'est à l'école que les individus apprennent à vivre ensemble quelle que soit leur origine, leur territoire ou leur situation.

Ne perdons pas de vue que les élus locaux et l'ensemble des partenaires doivent être réunis afin d'impulser une revalorisation de l'offre publique d'éducation sur la ville de Perpignan.

Nous nous satisfaisons pleinement que la dotation consacrée à notre département cette année soit en accord avec nos besoins. Néanmoins votre projet n'est pas complètement à l'image de notre conception des priorités qui devraient s'imposer d'elles-mêmes.

La prise en compte de la démographie devait être la première priorité : vous nous présentez aujourd'hui un projet où la carte scolaire des écoles se fait à moyens constants. Nous avons demandé à avoir plus de données chiffrées car les seules situations d'ouverture que vous soumettez à l'étude sont celles d'écoles qui explosent. Comment les collègues peuvent-ils mettre en place le parcours individualisé de chacun de leurs élèves dans leurs spécificités et leurs besoins particuliers dans des classes surchargées ?

Les seuils d'ouvertures que vous prenez en compte dans les maternelles sont vertigineux. Les effets déterminants de la scolarisation en école maternelle sur le développement des enfants sont clairement établis. Pour que l'école maternelle

puisse jouer pleinement son rôle de construction des compétences langagières de tous les enfants, les effectifs ne devraient pas excéder 24 élèves par classe.

Un quart seulement des écoles maternelles de l'éducation prioritaire sont couvertes par des accueils spécifiques de moins de trois ans. L'Unsa éducation affirme le droit à la scolarisation des tout-petits dans des conditions favorables à leur épanouissement. De plus, ces élèves doivent absolument être comptabilisés.

Nous sommes satisfaits du développement du dispositif plus de maîtres que de classes. Néanmoins, pour optimiser les moyens, un gros investissement doit être fait en terme de formation des équipes.

Nous dénonçons depuis plusieurs années le manque de remplaçants. Nous saluons l'effort qui a été fait cette année. Cependant, nous attendons que deux moyens pour la brigade REP+ soient pris sur la dotation dédiée à la formation.

Monsieur le directeur académique, mesdames et messieurs les membres du CTSD, à la veille d'une échéance électorale teintée d'inquiétude et d'incertitude, nous espérons vivement que ce comité se conclura sur une note positive qui enverra un message optimiste à l'ensemble des écoles du département.